



HAL
open science

Le crime ‘héroïque’ de Charlotte Corday

Geneviève Dermenjian, Jacques Guilhaumou

► **To cite this version:**

Geneviève Dermenjian, Jacques Guilhaumou. Le crime ‘héroïque’ de Charlotte Corday. Dermenjian, Geneviève; Guilhaumou, Jacques; Lapied, Martine. Le Panthéon des femmes : figures et représentations des héroïnes, Publisud, pp.149-160, 2004. halshs-02572901

HAL Id: halshs-02572901

<https://shs.hal.science/halshs-02572901v1>

Submitted on 13 May 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Geneviève Dermenjian, Jacques Guilhaumou

Le « crime héroïque » de Charlotte Corday

G. Dermenjian, J. Guilhaumou, « Le crime 'héroïque de Charlotte Corday », *Le Panthéon des femmes. Figures et représentations des héroïnes*, sous la dire de Geneviève Dermenjian, Jacques Guilhaumou et Martine Lapied, Paris, Publisud, 2004, p. 149-160. Version des auteurs

La mort de Marat, le 13 juillet au soir, est un événement majeur du processus révolutionnaire: il enclenche la mise à l'ordre du jour de la terreur, comme nous l'avons montré dans nos travaux antérieurs¹. Cependant, l'omniprésence de son assassin, Charlotte Corday, en ajoute au caractère paroxystique de l'événement. De son arrestation à son exécution, le 17 juillet, en passant par son interrogatoire, Charlotte Corday, dont « le sang-froid » s'accompagne d'une profusion de paroles, voit alors son portrait diffusé par des journalistes quelque peu fascinés par son « audace ». Le paradoxe de la situation est bien résumé, le 20 juillet, par *la Correspondance politique de Paris et des départements*²:

Nous dirons deux mots de cette femme étonnante, que *quelqu'un a très bien nommée l'héroïne du crime*. Elle tiendra sans doute sa place parmi ces scélérats qui, à force de courage et d'audace, ont anobli en quelque sorte leur forfait.

Cependant, le 21 juillet, les autorités constituées se réunissent sous la direction du Conseil Général du département de Paris pour dénoncer « la plupart des journalistes », qui proposent « un éloge imposteur de l'infâme Charlotte Corday »,

¹ Jacques Guilhaumou, 1793. *La mort de Marat*, Bruxelles, Complexe, 1989, et « La mort de Marat à Paris (13-17 juillet 1793) », in *La mort de Marat*, J.-C. Bonnet éd., Paris, Flammarion, 1986.

² Les journaux révolutionnaires cités dans cet article sont consultables à la Bibliothèque Nationale de France.

en faisant « l'apologie de son orgueil, de son audace et presque de son crime ». Elles ordonnent la diffusion, par voie d'affiches sur les murs de Paris, d'un article de la *Gazette de France Nationale* du 21 juillet qui s'en prend à ceux qui « concourent à donner un vernis d'héroïsme à l'action de Charlotte Corday », et à Charlotte Corday elle-même en lui reprochant de s'être jetée « absolument hors de son sexe »³.

Dans quelle configuration d'acteurs se construit une telle figure héroïque de Charlotte Corday et sa dénégation ? Dans quelle mesure la réponse de l'acteur institutionnellement dominant à l'héroïsation paradoxale de Charlotte Corday produit-elle un archétype politique de l'antiféminisme révolutionnaire, qui précède et annonce l'interdiction, en septembre 1793, des clubs de femmes ?

1- Un événement paroxystique: le rôle majeur des citoyennes.

L'événement « Mort de Marat », tel que nous l'avons déjà longuement décrit, se déroule dans des circonstances très particulières.

L'annonce immédiate, le 13 juillet au soir, de cet assassinat d'un représentant du peuple, auprès de la Municipalité de Paris reprend les informations fournies au cours de son premier interrogatoire (« A répondu se nommer Marie-Anne-Charlotte Corday, âgé de vingt-cinq ans, vivant de ses revenus et demeurant ordinairement à Caen »). Mais le premier souci d'Hébert, l'un des dirigeants de la *Commune de Paris*, est de signifier la volonté des autorités constituées *d'empêcher tout mouvement punitif*, donc de différer la volonté immédiate de vengeance exprimée plus particulièrement par les citoyennes qui entourent le domicile de Marat et qui se sont jurées, d'après un témoin, « de mettre en pièces, de dévorer les membres de la scélérate qui a ravi au peuple son meilleur ami ».

³ L'extrait du procès-verbal de la séance du Conseil Général du département du 21 juillet relative à Charlotte Corday a été publié de façon séparée, avec l'adjonction de l'article de la *Gazette de France*, Archives Nationales, AD I 180. Un exemplaire de l'affiche est consultable dans le Fonds Lacassagne de la Bibliothèque municipale de Lyon.

Arrivée à la prison de l'Abbaye, sous la protection des autorités constituées, Charlotte Corday s'écrie alors: « Ah! Je respire; je craignais bien de ne pas arriver jusqu'ici, et que le peuple me mît en pièces; j'en serai quitte pour la guillotine, et c'est une mort bien douce », manifestant ainsi d'emblée cette « force d'âme et de caractère » qui devait fasciner les journalistes.

Suite à l'assassinat de Marat, l'accent est alors mis parmi les citoyens sur *l'affliction*, sur *la sensation de douleur* qu'ils éprouvent. Ainsi se constitue *un vaste mouvement de sympathie* autour du « corps ensanglanté » de Marat, qui prend valeur de *sens commun* dans la mesure où il est progressivement partagé par tous. A ce *sentiment partagé d'affliction* s'associe immédiatement un *désir de vengeance*. Exprimé le 14 juillet au sein même de la Convention Nationale par les députations des sections parisiennes, ce désir tend à vouloir maintenir l'intégrité du corps de la République, entamée par l'assassinat d'un des représentants de la nation (« notre force et notre union feront la terreur des tyrans et conserveront à jamais la république entière »). Cependant l'appel concomitant du souverain au peintre et législateur David, par la voix des sections, à présenter la mort de Marat dans un tableau aux contours nets s'avère d'abord un *échec*, consécutif à la putréfaction accélérée du corps de Marat sous l'effet des grandes chaleurs.

Dans l'immédiat, cet échec se manifeste par un *sentiment de stupeur* face au corps ensanglanté de Marat et à la marque grandissante, par l'élargissement, de la blessure putréfiée, de la terreur exercée par les ennemis du peuple. Il suscite ainsi un *arrêt momentané de la dynamique positive* nécessaire à la reconstitution de l'intégrité de ce corps associé étroitement, avant son démembrement, à des représentations symboliques constitutives du corps de la république, arrêt propice à la prise en compte d'un autre portrait, celui de Charlotte Corday, qui a conservé toute son intégrité physique, et mieux encore affirme que « son action était vertueuse ».

Un *désir de terreur* est alors formulé dans les adresses des sections parisiennes à la Convention nationale, mais demeure « présenté négativement » par le seul fait de la référence, ineffaçable dans l'immédiat, à l'ennemi mortel dont la trace négative est inscrite sur le corps même de Marat. Ce n'est qu'au terme d'un *mouvement vers le sublime* que ce désir trouvera son expression adéquate dans l'espace des moyens de salut public. Ainsi débute le trajet vers la mise à l'ordre du jour de la terreur.

L'émotion sublime se met en place, par le mouvement rhétorique spécifique des oraisons funèbres des hommes et le geste des femmes qui jettent des fleurs sur

le corps de Marat, d'abord au cours de *l'exposition funèbre*, le 15 juillet dans l'église des Cordeliers, du corps de Marat sur un lit recouvert d'un drap blanc pour cacher sa blessure et sa décomposition avancée. Mais c'est surtout avec le mouvement des citoyennes et des citoyens parisiens autour de la présentation du corps de Marat pendant la *pompe funèbre*, le 16 juillet, que la *synthèse sublime* est effective au vu d'éléments paroxystiques, et mieux encore avec l'effroi suscité par la perte continue de l'intégrité du corps de Marat, de son démembrement au sens propre avec les progrès fulgurants de la putréfaction. Ne circule-t-il pas des bruits d'épidémie de peste, alors que du corps de Marat proviennent des « exhalations putrides » !

La putréfaction grandissante du corps de Marat oblige donc les patriotes à démultiplier les formes de résistance à cette présence transgressive de la terreur de l'autre. *Ce sont les femmes* qui s'avèrent les plus aptes à aller aux limites, à se situer, sur le plan émotionnel, au-delà de cette situation paroxystique, à la dépasser symboliquement. Certes elles sont soutenues par la parole des orateurs, mais elles n'en demeurent pas moins le vecteur principal du *sentiment d'enthousiasme* qui s'empare des spectateurs face au corps de Marat. Lorsque les orateurs s'écrient à chaque station de la pompe funèbre, « Que le sang de Marat devienne une semence d'intrépides républicains », les femmes répondent qu'elles jurent de « peupler la terre d'autant de Marat qu'elles peuvent en posséder ». Marat mort se défait, se vide symboliquement de son sang pour renaître, grâce aux citoyennes, sous une forme sublime. Contre « la race de Caen en Normandie » qui « a enfanté une infernale furie » venu à Paris assassiner Marat, « le soutien de la patrie », ces républicaines révolutionnaires disent qu'« il faut précipiter dans les Enfers cette furie » et peuvent affirmer, au vu de leur rôle dans l'exposition et la pompe funèbres, que « le nom de Marat n'aura point de fin ». Grâce à elles, l'intégrité et le devenir de la République française sont garanties.

L'héroïsation de Marat peut désormais se construire autour de la mise en place d'un culte des martyrs de la liberté. Mais, dans la lignée de la mise à l'ordre du jour de la terreur, il apparaît d'abord comme le premier héros d'une nouvelle vertu, « la dénonciation politique »⁴. Reste que ce mouvement d'héroïsation de l'ami du peuple n'est acquis qu'au terme d'une « guerre des portraits » enclenché

⁴ Cf. Jacques Guilhaumou, « Fragments of a Discourse of Denunciation (1789-1794) », *The Terror, The French Revolution and the creation of modern political culture*, volume 4, K. M. Baker ed. Pergamon, Nex-York-Oxford, 1994, p.139-156.

par l'héroïsation, certes paradoxale, mais quasi-immédiate de Charlotte Corday. C'est ce phénomène, et ses conséquences sur la relation politique entre citoyens et citoyennes, que nous souhaitons présentement préciser.

2- Le portrait de Charlotte Corday: une criminelle disposant de tous les attraits d'une héroïne.

Il convient maintenant de verser au dossier les pièces qui seront incriminées aux journalistes par les autorités constitués au titre de leur « éloge imposteur » de Charlotte Corday.

Tout commence par une description rétrospective de son attitude jusqu'à son exécution incluse, par le journaliste modéré du *Courrier de l'égalité* :

«Paris. 18 juillet - Il est impossible de rendre le *calme* et le *sang-froid* de cette femme. Le fanatisme qui l'a guidée ne lui a sans doute pas fait envisager ce qu'elle a fait comme un crime. Elle a cru sa victime coupable, elle l'a cru dangereuse; elle l'a sacrifiée. Le crime donne des remords, il se peint dans les yeux, dans les traits; et l'on eût en vain cherché sur la figure de cette inconcevable créature tout ce qui caractérise le déchirement de l'âme, l'agitation intérieure qui dévore et martyrise les scélérats les plus déterminés. La *sérénité* brillait dans ses yeux, sa figure n'annonçait rien de sévère, ni de rude; elle avait même l'air plutôt *douce* qu'altière, plutôt résignée que dédaigneuse en allant au supplice [...] On a peine à penser qu'une jeune personne, aussi *intéressante*, ait pu se déterminer à une pareille horreur, celle de se servir d'un poignard. De pareilles mains, des mains de femmes étaient-elles faites pour manier l'instrument de la destruction ? [...] Quel caractère, s'il eut été pour la *vertu* ! Quel champ vaste pour le philosophe, s'il eût été possible de lire dans les replis de cette *âme forte* ? Elle a parlé à ses juges avec une *assurance* peu commune aux coupables. Ce sera pour l'histoire un morceau rare que le procès-verbal de son jugement et de son testament de mort ».

Le journaliste des *Annales de République française* (N°202, 19 juillet) est plus distancié sur l'attitude de Charlotte Corday, mais ne peut s'empêcher de participer au sentiment général sur sa beauté au moment fatal:

Paris. Hier, on exécuta Marie-Charlotte Cordet. Jamais criminel n'a montré tant d'*assurance*; elle a entendu prononcer son jugement avec une *sérénité* qui a étonné tous les spectateurs; elle a refusé l'assistance d'un confesseur. Pendant tout le trajet de la prison à la guillotine, et au moment où la hache fatale allait séparer la tête de son corps, elle a conservé un *air riant*. Dans son interrogatoire, elle a dit que *son action était vertueuse*, qu'elle avait conçu et exécuté à elle seule un grand dessein, qu'elle avait

pour complice tous les gens de bien, que vingt-cinq femmes comme elle pouvaient finir les maux de la France, et mille autres perfidies de ce genre. Elle a demandé en riant si Marat était au Panthéon [...]

Arrivée sur l'échafaud, on l'a débarrassée de son bonnet, de son manteau, et sa tête, ses épaules nues, elle a frappé tous les regards par sa *beauté*; elle a voulu saluer, on l'en a empêchée; elle a jeté autour d'elle un *coup d'oeil tranquille*, et s'est prêtée avec *grâce et réflexion* à tout ce qu'on lui a demandé. La bascule a semblé tombé plus lentement que de coutume. Elle a placé sa tête que la hache terrible a séparée. Un profond silence régnait. L'exécuteur, en montrant cette tête, l'a frappé de la main. Un murmure presque universel du peuple a sanctionné cet adage: « la loi punit, mais ne se venge pas ». La tête alors était pâle, mais d'une *beauté parfaite*. L'exécuteur l'ayant montrée une seconde fois, alors le sang extravasé lui avait rendu ses plus belles couleurs... Des cris de *vive la nation, vive la république* se sont fait entendre; et chacun s'est retiré, emportant le profond sentiment de son horrible forfait et le souvenir de son *courage* et de sa *beauté*.

Et le journaliste du *Courrier de Paris* (19 juillet) d'en conclure:

Doué de tous les *dons de la nature*, avec un *esprit cultivé*, un *courage* que l'on a pu comparer à celui dont l'histoire s'est plus à embellir ses *héros*; elle a subi le sort des criminels. Son *sang-froid* dans ses derniers moments servira peut-être encore plus que son crime à faire passer son nom à la postérité.

Mais l'article qui sera principalement incriminé par les jacobins est celui du journaliste des *Annales patriotiques et littéraires* (19 juillet, p. 922-923), après avoir brossé un portrait d'un Marat simple et crédule, et poser la question, à propos de Charlotte Corday, « son sexe, sa beauté, sa jeunesse n'écartaient-ils par l'idée du crime ? »:

Paris, le 19 juillet.

Les grands crimes et les *actes héroïques de vertu* supposent également cette *force d'âme et de caractère* qui semble une exception à la loi commune; il est même possible qu'il y ait une telle contradiction entre l'action et le motif, que l'une inspire l'horreur, l'autre *l'admiration*, il en résulte une sensation mixte et pénible qu'on ne peut pas définir, ou plutôt ce sont deux sensations simultanées qui pressent à la fois le coeur, le tiennent pour ainsi dire dans un étau, de manière qu'il n'ait plus qu'un sentiment de malaise.

Tel est, si je me trompe, l'effet qu'ont produit les déclarations et l'attentat de Charlotte Corday [...] Elle a cru que si Marat existait plus, la patrie serait sauvée. Elle a fait *abnégation d'elle-même*, elle oublie qu'elle est jeune, qu'elle est *belle*, qu'elle peut

se promettre une longue suite de jours heureux et tranquilles. Tout entière à la résolution de sauver son pays, elle sacrifie tout à cette *idée sublime*; elle ne voit que ce but, elle y tend avec une *énergie* qu'aucune considération ne peut affaiblir: pourvu qu'elle y arrive, qu'elle soit déchirée par les fureurs du peuple ou qu'elle finisse sur un échafaud, la mort, la vie, les supplices, la gloire, l'infamie, tout lui est égal

Permettez une convenance parfaite entre ces distinctions et l'acte subséquent; supposez qu'en fait il s'agit de la *destruction d'un tyran* qui tient la patrie dans l'oppression et dans les convulsions de la guerre civile, et dites-moi si vous n'élèverez pas des autels à la libératrice de vingt-cinq millions d'individus ? Si vous ne verserez pas des larmes d'admiration et de reconnaissance en songeant à tant de vertu, à *tant d'héroïsme*, et si votre âme ne se trouvera pas délicieusement émue, anéantie dans la contemplation d'un si grand dévouement ?

Même si le journaliste des *Annales patriotiques* convient, en fin de compte, que nous sommes ici confrontés à un « tout monstrueux et indivisible », associant « la vertu la plus pure avec le crime le plus atroce », il laisse penser, avec l'aide de ses collègues, qu'il peut s'agir, dans d'autres circonstances, d'un geste antityrannique.

En affirmant que « son action est vertueuse », Charlotte Corday dispose en effet de tous les atouts pour que l'on situe son geste dans « les actions héroïques de vertu ». Sa « force d'âme et de caractère » se retrouve dans son sang-froid, sa sérénité, son calme, son assurance, son courage. Pris sous le regard des journalistes modérés, elle apparaît ainsi à ses juges comme douce, intéressante, d'un regard tranquille et belle de surcroît. Les journalistes soulignent également qu'elle associe la grâce à la réflexion, faisant ainsi preuve de réflexion et révélant son esprit cultivé. En fin de compte, en faisant « abnégation d'elle-même », elle est bien mue par « une idée sublime », sauver sa patrie d'un tyran. Nous avons ici extrait des textes cités ci-dessus (voir les mots soulignés) les termes positifs, sans tenir compte du balancement des qualificatifs de la vertu et du crime. Mais telle est bien la perception que les autorités constituées ont de l'apologie d'une criminelle qu'ils vont dénoncer le 21 juillet 1793.

3- *La réaction des autorités constituées: à la source de l'antiféminisme révolutionnaire.*

Le discours de Chaumette, publié par les *Révolutions de Paris* le 17 novembre 1793, est l'un des plaidoyers révolutionnaires antiféministes les plus connus⁵. Le Procureur de la Commune de Paris s'en prend aux « êtres dégradés qui viennent franchir et violer les lois de la nature » au sein même du Conseil Général de la Commune de Paris. Il s'agit en fait de ces femmes coiffées du bonnet rouge qui vont « sur la place publique, dans la tribune aux harangues, à la barre du Sénat, dans les files de nos armées, remplir des devoirs que la nature a départis aux hommes seuls ». La vindicte de Chaumette porte donc sur ces femmes, qui veulent devenir des hommes », sur la « la virago, cette femme-homme ».

Moins connu est le portrait, pourtant tout aussi vitriolé, d'une virago spécifique, Charlotte Corday⁶. Le journaliste jacobin légitimé par les autorités constituées répond à l'offensive, qui « donne un vernis d'héroïsme à l'action de Charlotte Corday », des journalistes modérés par une entreprise systématique de dénigrement et de destruction de toutes les facettes du personnage, ce qui peut, à vrai dire montrer en négatif certaines qualités de l'héroïne. On apprend ici beaucoup sur l'antiféminisme politique des mâles révolutionnaires au point que nous considérons que ce texte constitue l'un des archétypes politiques d'une vision antiféministe récurrente dans la vision masculine du politique.

⁵ Voir sa réédition dans *Paroles d'hommes (1790-1793)*, Paris, P.O.L, 1989.

⁶ Voir sur ce point Nina Corazzo et Cathrine Montfort, « Charlotte Corday: Femme-homme » in Catherine Montfort éd., *Literate Women and the French Revolution of 1789*, Birmingham, AL, 1994.

Passons en revue les reproches, on pourrait mieux dire les invectives, formulées à l'égard de Charlotte Corday par l'auteur de cet article: ils tendent à dévoiler son véritable caractère à travers la construction d'un être perçu sous le regard négatif de l'individu masculin (« c'était une virago »).

Au plan social et familial, née d'une « caste proscrite », elle était « fille de condition », mais sur le mode de « la prétention des présentés » qui, tout en n'ayant « point de fortune » donc vivant mesquinement, se revendiquent de la haute noblesse.

Au plan physique, « elle n'était point jolie », mais « plus charnue que fraîche » et « sans grâce ». Sa figure n'est pas douce, mais « dure, insolente, commune ». Elle n'a pas une « attitude décente » lorsqu'elle se présente devant ses juges « sans pudeur et sans vergogne », c'est-à-dire en donnant à « connaître sur le fait de sa gorge ».

Au plan sentimental, à 25 ans, elle est « presque vieille fille » et n'éprouve que « dégoût et ennui » pour les choses de nature. C'est pourquoi elle a « le coeur vide », et ne peut donc éprouver « ni l'amour sentimental et les douces émotions », ni « la jouissance » ce qui la rend « inquiète et impatiente ».

Au plan intellectuel, sa « prétention au savoir, au bel esprit, à l'esprit fort, à la politique des nations », propre à « la manie philosophique » des « beaux-esprits femelles » (« elle a déclaré qu'elle avait tout lu ») lui confère une « force d'esprit non réglée par des principes », de même que son coeur n'est réglé par aucune morale. En dépit des apparences, elle n'est donc pas philosophe.

Ce processus de dévoilement explicite toutes les nuances de son caractère: elle est « orgueilleuse », « dure », « impertinente », « violente », « absolue et hautaine ». Nul surprise donc si elle était liée avec les Girondins les plus insolents et les plus entêtés, et affectionne peu ceux qui ont conservé « quelque fierté dans l'âme ». Ses

mobiles ne sont donc pas la politique, ce qui serait à la rigueur noble, mais seulement « l'ennui », « l'extravagance » et « l'orgueil excessif » qui la ravalent au simple rang de femme désœuvrée; désireuse de sortir de la monotonie du quotidien des jours et s'abusant sur elle-même.

Et le journaliste d'en conclure:

« De ces choses, il résulte que cette femme s'était jetée absolument hors de son sexe [...] Charlotte Corday est un exemple remarquable du sceau de réprobation que la nature imprime aux femmes qui se plaisent à abjurer l'humeur, le caractère, les devoirs, les goûts et les penchants de son sexe ».

Tout se résume alors dans l'énoncé suivant: « Les hommes bien pensants et aimables n'aiment pas des femmes de cette espèce; alors celles-ci s'efforcent de parvenir à mépriser le sexe qui les méprise ». Nous sommes donc bien ici aux sources de l'antiféminisme révolutionnaire, qui ne s'en tient pas, comme dans l'intervention de Chaumette précitée, à la condamnation des « femmes-hommes », mais met l'accent sur le fait que les « femmes de cette espèce » rompent le lien qui les unit naturellement à l'homme, lorsqu'elles tentent de s'unir avec eux sur la scène politique. Ce texte nous enferme donc dans l'espace du regard masculin, de la division des sexes en tant qu' « ordre des choses », dans la mesure où il met la femme en position d'être-perçu au sien même des limites des catégories dominantes et masculines de la vision de l'autre féminin. Le « constat de la constance transhistorique de la relation de domination masculine »⁷ (Bourdieu, 110) se traduit présentement dans un regard politique dont nous ne sommes pas totalement sortis

*

⁷ Pierre Bourdieu, *La domination masculine*, Paris, Seuil, 1998, p. 110.

Nous pouvons comprendre aujourd'hui qu'au delà des clivages idéologiques qui peuvent encore justifier une condamnation de son acte, Charlotte Corday était une jeune femme voulant jouir librement de son être en faisant la preuve de sa capacité à le faire, sans tenir compte de la mise en tutelle des femmes dans une société sexuellement inégalitaire. Une femme qui avait donc revêtu les façons d'être et de faire coutumières aux hommes et qu'on déniait ordinairement aux femmes, à savoir l'étude et la méditation littéraire et philosophique, la réflexion sur la politique et sur les hommes qui la conduisent, la prise des armes pour défendre sa patrie, l'action autonome sans prise de conseil ou protection masculines.

Il n'en reste pas moins que l'époque où vivait Charlotte Corday ne pouvait la réhabiliter aux yeux des hommes, en l'héroïsant pour la postérité, sans lui réattribuer des attributs proprement féminins. Tel est le cas du poète André Chénier lorsque, plus tardivement il écrit une *Ode à Marie-Anne-Charlotte Corday*⁸ dans laquelle il nous parle d'une « fille grande et sublime », armée d'un glaive, au visage empreint de « douceur », au « regard serein », sorte de « noble vierge », de « belle héroïne ». C'était redonner son honneur et sa grandeur à la meurtrière de Marat dénoncé ici comme « tyran » à l'égal de Robespierre, mais c'était aussi faire retour aux attributs et à la destinée féminines, la beauté et le mariage: « Belle, jeune, brillante, aux bourreaux amenée. Tu semblais t'avancer sur le char d'hyménée ». Malgré toute son admiration pour son héroïne, Chénier redonne cours à l'idée que la lucidité, le courage, la fermeté ne peuvent être véritablement des attributs féminins et qu'une femme ne peut accéder à l'héroïsme qu'en se coulant dans un comportement masculin, « seule tu fus un homme, et vengeas les humains » par cet acte perpétré « d'une main ferme et sûre ». (Pléiade, 178)

⁸ *Oeuvres complètes*, Gallimard, NRF, collection de la Pléiade, Paris, 1958, p. 180.

